



Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
8 Avenue de Ségur
75700 PARIS 07 SP

Paris, vendredi 24 octobre 2008

Madame la Ministre,

Nous avons appris que des postes nécessaires à l'accompagnement des enfants autistes et TED étaient menacés dans votre établissement.

Les personnels dont les postes sont menacés sont en effet indispensables au travail pluridisciplinaire qui permet d'établir de manière fiable un diagnostic fiable. En Amérique du Nord, devant les listes d'attente, on commence même à demander aux psychologues d'établir le diagnostic.

Comme vous le savez, les parents réclament avec insistance le droit au diagnostic d'autisme (le droit au diagnostic est garanti par la loi de 2002) : ce diagnostic est essentiel à la personne autiste, qui a besoin de mettre un nom sur son handicap, essentiel aussi pour la famille qui alors pouvoir commencer à mettre en place les stratégies éducatives pertinentes et faire valoir ses droits à la MDPH. Les MDPH doivent dorénavant recenser les handicaps pour établir les besoins et y faire reconnaître le bon diagnostic est devenu urgent.

Les recommandations diagnostiques sur l'autisme d'octobre 2005 insistent pour que ce diagnostic soit précoce : il peut être fait à 3 ans. Nous savons que toutes les équipes hospitalières sont déjà saturées par les demandes, la prévalence de l'autisme, bien mal prise en compte par les pouvoirs publics étant très élevée. Par ailleurs, la France s'est fait condamner deux fois par le Conseil de l'Europe pour sa définition incorrecte de l'autisme.

Le plan autisme 2008-2010 reconnaît les besoins urgents en matière de diagnostic et la nécessité de conforter les équipes hospitalières dans leurs tâches.

Les parents ont toute confiance en Robert Debré dont ils connaissent les compétences en matière d'autisme : il est pour eux un des centres de référence.

Ils s'inquiètent vivement de la dégradation éventuelle des conditions d'accueil et de diagnostic de leurs enfants et espèrent que vous aurez à cœur de maintenir les moyens nécessaires à la fois à la réputation de Robert Debré et à l'accompagnement des familles dans leur difficile parcours.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame, la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Mireille LEMAHIEU
Présidente